



SAGE des deux Morin
Maison des services publics
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
Tél : 01 64 03 06 22/Fax : 01 64 20 21 60

Compte rendu de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du 22/09/2010

Le mercredi vingt deux septembre deux milles dix à quatorze heures, la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la mairie d'Esternay, sous la direction du président de la Commission « eau potable et gestion de la ressource en eau »: M. Patrice VALENTIN.

Etaient présents : 22 membres

Date de la convocation : 8 septembre 2010

M. VALENTIN Patrice, Vice Président du SAGE, Président de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau », Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay - **M. REVOILE Roger**, Président du SAGE des Deux Morin - **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne - **M. Angelo GUISEFFI et M. Baptiste MEUNIER**, Représentants de la DDT de Seine et Marne - **Mme LICKEL Marie Françoise** Représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Vallées de Marne - **M. SERENO Julien**, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Rivière Ile de France - **M. Jacques PLACE**, Représentant du Conseil Général de Seine et Marne - **Mme REYNAUD Anne**, Représentante de Aquil'Brie - **M. TELLIER Michel**, Maire de Soizy aux Bois - **M. VERJUS Philippe**, Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France - **M. Laurent ROYER**, Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne - **Mme Améline BIDEL**, Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Marne - **M. Hervé BILLARD**, Maire de Tréfols – **Mme Marie Thérèse LE QUELLEC**, Représentante de la commune de Chauffry- **M. Serge JAMET**, Représentant du SIA Chauffry, St Siméon et St Rémy la Vanne – **M. René GUILBOT**, Représentant de la commune de Le Gault Soigny – **M. René GARCHER**, Représentant de la commune de Esbly – **Mme Gaëlle TALLEC**, Représentante du CEMAGREF – **Mme Catherine CARRE**, Représentant de l'université Paris 1 – **M. MOUCHEL Jean Marie**, Représentant de l'université Pierre et Marie Curie et du PIREN Seine - **M. José Frédéric DEROUBAIX**, Représentant de l'université Paris Est et du PIREN Seine.

Absents excusés : **M. KOENIG**, Représentant de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France / **Mme HENNIAUX Emile**, Animatrice du contrat global du canton de Charly/ **Mme RIBEYRE Anne**, Représentante de la commune de Oyes, de Marne Nature Environnement et du conservatoire d'espace naturels de Champagne Ardenne / **Mme JOLY Elise**, Représentante de la DDT 51 / **M. SIROT DEVINEAU**, Représentant du Conseil Régional d'Ile de France.

Ordre du jour :

1. Intérêt de la phase « Diagnostic »
2. Diagnostic sur les eaux souterraines et l'alimentation en eau potable
3. Atouts et faiblesses du territoire
4. Perception des différents acteurs sur les thématiques "eaux souterraines" et "alimentation en eau potable"

Les remarques faites lors de la réunion sont les suivantes :

Remarques sur le rapport

Ne pas confondre le plan départemental de l'eau et le schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Introduire dans le rapport un paragraphe sur le mode de gouvernance du territoire.

Modifier la phrase « On ne peut espérer une inversion généralisée de la qualité des eaux souterraines à court ou moyen terme... » (dans la partie faiblesses du territoire) afin d'être moins défaitiste.

Préciser qu'il n'y a pas de programme d'actions engagé pour réduire les volumes prélevés par le secteur industriel à l'exception des ICPE.

Dans la partie « les besoins de connaissances identifiées », il faut enlever « la délimitation des AAC » qui est plus une action qu'un besoin de connaissance.

Concernant la carte de l'alimentation en eau potable :

- Modifier le mode de représentation de l'interconnexion
- Indiquer les captages prioritaires définis par l'AESN
- Indiquer la date et les sources

Remarques sur le manque de sensibilisation

M. Garcher précise que le vocabulaire utilisé dans les arrêtés sécheresse n'est pas assez explicite et représentatif pour la population.

M. Valentin souligne la faible présence d'élus à cette réunion. La sensibilisation des élus doit également être envisagée.

M. Jamet précise que de nombreuses collectivités ont délégué la gestion de l'alimentation en eau potable à un prestataire et par conséquent elles estiment que ce n'est plus de leur ressort et donc ne se préoccupe plus de la gestion de se service.

Il est également préciser que les rapports annuels fournis par les prestataires ne sont pas compréhensibles pour beaucoup d'élus.

M. Place précise que la collectivité doit réaliser chaque année un rapport annuel sur le service public d'eau potable et que bien souvent le rapport du prestataire devient le rapport de la collectivité.

M. Place souligne les actions du Conseil Général 77 et de AQUI'Brie concernant la sensibilisation des collectivités

M. Guiseffi souligne que le SAGE pourra pallier aux manques de sensibilisation de la population sur la situation des nappes d'eaux souterraines.

Remarques sur les captages et la qualité de l'eau

Mme Reynaud annonce que la mise en place actions dans les aires d'alimentation des captages « grenelle » sera obligatoire en 2011. Le choix d'un bureau d'étude pour réaliser la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Dagny est en cours. La démarche va également être lancée pour le captage de Hondevilliers. Le captage de Aulnoy, aujourd'hui captage « grenelle » va probablement être déclassé.

Mme De Bellefond indique que le contrat global de la Brie des Etangs prévoit la création d'un nouveau forage dans les marais de St Gond. Les débits journaliers ont été adaptés afin de moins impacter la zone humide.

Concernant l'irrigation, les volumes réels prélevés par le secteur agricoles sont disponibles en fin d'année. Il reste cependant un manque de connaissances concernant les forages ne faisant pas l'objet de déclaration.

M. Verjus précise qu'il serait intéressant de mettre en place une gestion volumétrique. Dans les Yvelines ou ce type de gestion a été mise en place, les volumes prélevés varient de 1 à 7

en fonction de la prise en compte ou non des captages non déclarés. L'amélioration de la connaissance de la localisation de ces captages est donc à mettre en place.

M. Jamet indique qu'une étude allemande a observé une remontée des eaux thermales riches en fluor suite à la décharge de nappes d'eaux souterraines.

La carte de vulnérabilité présente dans l'état des lieux a été définie en fonction de la profondeur de la nappe et de l'importance du drainage.

La recharge hivernale étant faible ces dernières années, la concentration en nitrate dans les eaux souterraines est moins importante du fait que ceux-ci sont moins lessivés. Mme Reynaud s'inquiète du risque de voir les concentrations en nitrates augmenter lorsque la recharge hivernale sera plus importante.

M. Tellier indique qu'il rencontre des problèmes dus au sélénium sur sa commune.

M. Sérénio fait part d'une étude ou aucun recoupement n'a pu être fait entre les taux de sélénium mesurés, la pluviométrie et l'intensité des prélèvements.

Mme Reynaud précise que les conditions d'exploitation des forages joueraient un rôle dans les concentrations en sélénium mesuré.

Les zones d'infiltration directe ont été localisées par Aquibrie sur le bassin de l'Aubetin.

Remarques sur les réseaux d'alimentation

M. Jamet souligne que le plan des réseaux d'alimentation en eau potable des communes n'est pas toujours à jour et qu'il arrive que certaine partie du réseau ne soit pas répertoriée.

M. Place signale que la recherche de fuite des réseaux d'alimentation en eau potable par les communes n'est pas systématique et qu'elle a lieu la plupart du temps lors du renouvellement du contrat d'affermage.

M. Billard précise que sur le SIAEP de la vallée de Bonneval la recherche de fuite est sectorisée.

M. Jamet indique que les collectivités ont du mal à trouver des maîtres d'ouvrage compétents.

Autres remarques

M. Place annonce qu'en fin d'année le schéma départemental d'assainissement sera publié.

M. Billard souligne les incohérences qu'il peut y avoir au sein d'un même service de police de l'eau.

M. Verjus indique également que le Grand Morin au niveau de Pommeuse subit des étiages plus sévères que les autres cours d'eau seine et marnais. Le Grand Morin franchit plus tôt les seuils de crise et crise renforcée et en sort plus tard alors que les prélèvements sont moins conséquents que sur les autres rivières. Actuellement ce phénomène n'est pas expliqué.

Concernant la récupération des eaux de pluies pour limiter les prélèvements, M. Garcher souligne le fait que la taxe d'assainissement est basée sur les volumes d'eau prélevés et par conséquent les eaux pluviales ne sont pas comptabilisées et donc pas taxées.

M. Jamet souligne la nécessité de distinguer les factures d'eau et d'assainissement.

M. Guiseffi précise qu'il faudra inscrire dans le PAGD une prescription afin que les différentes structures du territoire fassent remonter à la CLE les actions mises en place par ces dernières.